



Communiqué de presse

Luxembourg, le 24 janvier 2022

Booster la 5G: une nécessité pour l'UE

Dans un rapport spécial publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne demande à ce que l'UE mette un coup d'accélérateur au déploiement de la 5G, la nouvelle norme mondiale de communication sans fil pour les réseaux mobiles. Les États membres ont pris un sérieux retard dans le déploiement de leurs réseaux 5G, compromettant la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'accès aux services et de couverture 5G. En parallèle, des efforts supplémentaires doivent être consentis, précisent les auditeurs, pour répondre de manière cohérente et concertée aux questions de sécurité liées au déploiement de la 5G.

Les services 5G sont essentiels au fonctionnement d'un large éventail d'applications dont bénéficient de nombreux secteurs de l'économie de l'UE et les citoyens européens dans leur vie quotidienne. La 5G pourrait entraîner une hausse de 1 000 milliards d'euros du PIB de l'UE entre 2021 et 2025 et donner lieu à la création ou à la transformation de quelque 20 millions d'emplois. Si la 5G est vecteur de croissance, elle n'est pas sans danger: le faible nombre d'équipementiers capables de bâtir et d'exploiter des réseaux 5G renforce le phénomène de dépendance et accroît les risques associés à l'ingérence d'«acteurs étatiques hostiles».

Dans son plan d'action de 2016, la Commission européenne fixait à 2025 la date limite pour le déploiement de la 5G dans toutes les zones urbaines et sur la totalité des grands axes de transport. En mars 2021, elle est allée encore plus loin en ambitionnant la couverture 5G universelle à l'horizon 2030. Les auditeurs constatent toutefois que seulement la moitié des États membres ont inclus ces objectifs dans leurs stratégies nationales 5G. La Commission a aidé les États membres à atteindre ces objectifs en mettant à leur disposition un éventail d'initiatives, d'orientations et de financements. Mais elle n'a jamais défini clairement le niveau de qualité de service attendu des réseaux 5G. Cela pourrait être source d'inégalités au sein de l'UE sur le plan tant de l'accès aux services 5G que de leur qualité, ce qui aurait pour effet de creuser encore un peu plus la «fracture numérique», soulignent les auditeurs.

«Sur l'ensemble de l'UE, jusqu'à 400 milliards d'euros seront consacrés, d'ici à 2025, au développement des réseaux 5G dans le but de soutenir la croissance économique et la compétitivité à venir. Mais de nombreux États membres sont à la traîne et l'UE est donc encore loin de récolter les fruits que la 5G peut offrir», a déclaré M^{me} Annemie Turtelboom, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «En outre, les approches adoptées par les États membres à l'égard de la sécurité des réseaux 5G, et en particulier la nécessité de

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

mener une action concertée, restent un problème d'une importance stratégique pour le marché unique et la souveraineté technologique de l'UE.»

À l'exception de Chypre, de la Lituanie, de Malte et du Portugal, tous les États membres ont atteint l'objectif intermédiaire de 2020, qui consistait à offrir un accès 5G dans au moins une grande ville. Bon nombre d'entre eux ont cependant pris du retard dans le déploiement de leurs réseaux 5G. La Commission estime que, pour seize pays de l'UE, la probabilité que l'objectif de 2025 soit atteint est, au mieux, moyenne (Autriche, Tchéquie, Estonie, Allemagne, Irlande, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Slovénie) et au pire, faible (Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre et Grèce). En novembre 2021, 23 États membres n'avaient toujours pas transposé la directive de l'UE qui fixe, entre autres, les délais d'attribution des bandes de fréquences pionnières pour la 5G. Les auditeurs avertissent qu'au rythme actuel, les objectifs de l'UE pour la décennie en cours ne seront certainement pas atteints.

Qui dit déploiement de réseaux 5G dit enjeux de sécurité. Les équipementiers établis dans des pays de l'UE sont tenus de respecter les normes et exigences légales de l'Union. Mais six des huit principaux équipementiers, dont Huawei (Chine) et Samsung (Corée du Sud), sont établis hors UE. Les législations des pays tiers sont parfois très éloignées des normes de l'Union, par exemple en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel. Les auditeurs expriment donc leurs inquiétudes face à la possibilité que des législations étrangères puissent s'appliquer aux utilisateurs européens lorsque les centres de contrôle sont installés hors de l'UE. Lorsque la sécurité des réseaux 5G est devenue une préoccupation majeure au niveau européen, la Commission a su réagir rapidement en adoptant la boîte à outils de l'UE pour la sécurité des réseaux 5G en janvier 2020. Rapidement mais trop tard pour plusieurs opérateurs de réseau mobile, qui avaient déjà sélectionné leurs équipementiers.

Les auditeurs observent que même si, par nature, les préoccupations relatives à la sécurité des réseaux 5G ne s'arrêtent pas aux frontières, peu d'informations circulent dans la sphère publique sur la manière dont les pays de l'UE les abordent, et en particulier sur la question des équipementiers à haut risque. Ce flou entretient la difficulté, pour les États membres, d'adopter une approche concertée. Cela limite également la capacité de la Commission à faire des propositions en vue d'améliorer la sécurité des réseaux 5G. Les auditeurs ont constaté qu'en pratique, les mesures figurant dans la boîte à outils n'étant pas contraignantes, les États membres adoptent des approches divergentes en ce qui concerne tant l'utilisation d'équipements provenant de certains fournisseurs que l'ampleur des restrictions visant les équipementiers à haut risque. De plus, si les États membres étaient amenés à exclure des équipementiers à haut risque de leurs réseaux sans période de transition, des coûts de remplacement colossaux seraient à craindre. Pour l'heure, il est difficile de savoir si la prise en charge de ces coûts par les pouvoirs publics pourrait être considérée comme une aide d'État et si une telle pratique serait conforme aux règles de concurrence de l'UE.

À ce jour, la Commission n'a pas évalué l'incidence que pourrait avoir la construction, par un État membre, de réseaux 5G avec un équipement acquis auprès d'un fournisseur considéré à haut risque dans un autre État membre. Les auditeurs tirent la sonnette d'alarme: un tel scénario pourrait avoir des répercussions sur la sécurité transfrontière et aller jusqu'à perturber le fonctionnement du marché unique de l'UE.

Informations générales

Le rapport spécial n° 03/2022 «Déploiement des réseaux 5G au sein de l'UE: des retards et des questions de sécurité encore sans réponse» est disponible sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

Le rapport publié aujourd'hui vient compléter d'autres travaux réalisés ces dernières années, parmi lesquels l'analyse consacrée à [la réponse de l'UE à la stratégie d'investissement étatique de la Chine](#) et le document d'information sur [la politique de l'UE dans le domaine de la cybersécurité](#), ainsi que les rapports spéciaux sur [le passage au numérique des entreprises européennes](#) et sur [le haut débit dans les États membres de l'UE](#).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans les rapports sont mises en œuvre.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547